

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE55

présenté par

M. Vuibert, M. Ledoux, Mme Klinkert, Mme Rilhac, M. Travert, Mme Babault, M. Perrot et
M. Reda

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« sur le territoire national et à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La diminution de nos capacités militaires s'est matérialisée ces dernières décennies par la fermeture d'un certain nombre de casernes ou de bases sur notre territoire national mais également à l'étranger, comme par exemple au Sénégal en 2010.

Par cet amendement, il s'agit de préciser que c'est l'ensemble de nos dispositifs militaires qui a été impacté par ces réductions drastiques, alimentant un sentiment d'affaiblissement de notre pays dans sa capacité de projection.